QUELQUES HABITANTS DE CHITRY AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

BOLLÉ Guillaume :
- Le 24 février 1506 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Jean Laurent, demeurant à Chitry, et de Perrin de Bretaigne, domicilié en ladite ville d'Auxerre, est comparu le vigneron Nicolas Chauvot, résidant lui aussi à Chitry, lequel a vendu pour la somme de 20 sols tournois au vigneron Jean Legay, vivant quant à lui à Auxerre, un quartier déplanté de vigne et désert situé au lieu-dit de « *Brebo* » à Chitry, tenant d'une part à Simon Demay, d'autre part à Guillaume Bollé, par-dessus aux déserts et par-dessous à un pré [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 152 recto].

BORNE Pierre :
- Le 12 mai 1567, devant Pierre Leclerc, notaire royal à Auxerre, est comparu maître Jean Borne, licencié en lois et avocat au bailliage d'Auxerre, fils de l'honorable homme Pierre Borne, marchand à Chitry, et d'une femme non dénommée, assisté de messire Etienne Monin, curé de Chitry et chanoine d'Auxerre, et de Valérien Demay, lui aussi marchand à Chitry, lequel a passé un contrat de mariage avec Marguerite de Frasnay, fille du noble homme maître Claude de Frasnay, conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre, et de Philippe Le Brioys, son épouse, ladite future mariée étant accompagnée quant à elle par Claude Pion, Lazare Vincent et Etienne Bérault [AD 89, 3 E 6-324].

CHAUVOT Nicolas :
- Le 24 février 1506 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Jean Laurent, demeurant à Chitry, et de Perrin de Bretaigne, domicilié en ladite ville d'Auxerre, est comparu le vigneron Nicolas Chauvot, résidant lui aussi à Chitry, lequel a vendu pour la somme de 20 sols tournois au vigneron Jean Legay, vivant quant à lui à Auxerre, un quartier déplanté de vigne et désert situé au lieu-dit de « *Brebo* » à Chitry, tenant d'une part à Simon Demay, d'autre part à Guillaume Bollé, par-dessus aux déserts et par-dessous à un pré [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 152 recto].

COSTE Antoine :
- Le 27 novembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Guillaume Monon, demeurant à Chitry, et de Pierre Hervin, domicilié au hameau d'Egriselles, à Venoy, sont comparus les deux vignerons auxerrois Valérien Chuyn et Jean Laurent, lesquels ont vendu pour le prix de cinquante livres tournois à Antoine Coste, vigneron résidant à Chitry, une maison et place située en ladite paroisse de Chitry, tenant d'une part audit Antoine Coste et à Germain Pelletier, d'autre part au chemin commun et, au-delà, audit Antoine Coste et à Etienne Pierre, par-dessus audit Antoine Coste et par-dessous à la fontaine et à la voie commune [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 235 verso].

COURTAULT Valérien :
- Le 21 décembre 1562, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, sont comparus d'une part Pierre Baret dit Morasche l'aîné, vigneron résidant à Auxerre au bourg Saint-Amatre, père et héritier de feu Pierre Baret dit Morasche le jeune, et d'autre part Jean Piat et son épouse (domiciliés à Auxerre), Valérien Courtault et sa femme, Etienne Prestat et Guillaume Pogin (résidant tous les quatre à Chitry), tous héritiers de leur défunte sœur Léonarde Pougin (ou Pogin), femme dudit défunt Pierre Baret dit Morasche le jeune, lesquels ont partagé entre eux les biens desdits défunts Pierre Baret dit Morasche le jeune et de Léonarde Pougin (ou Pogin), ceci en présence de maître Hugues Ménebroc (procureur au bailliage d'Auxerre) [AD 89, E 389, folio 13 recto].

DELAROCHE Guenin :
- Le 17 janvier 1506 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire royal à Auxerre, en présence du sergent royal François Thomas et du vigneron Edmond Dubois, résidant tous deux en ladite ville d'Auxerre, est comparu le charretier Jean (Robin dit) Petitot, demeurant au bourg auxerrois de Saint-Pierre-en-Vallée, lequel a vendu pour le prix de deux écus d'or couronnés au vigneron Jean Laurent, domicilié à Chitry, quatre denrées de vigne en une seule pièce situées au finage dudit Chitry, au lieu-dit « *en la Galarde* », tenant de part et d'autre à Guenin Delaroche, par-dessus aux terres vacantes et par-dessous au chemin commun [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folios 134 verso & 135 recto].

DEMAY Simon :
- Le 24 février 1506 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Jean Laurent, demeurant à Chitry, et de Perrin de Bretaigne, domicilié en ladite ville d'Auxerre, est comparu le vigneron Nicolas Chauvot, résidant lui aussi à Chitry, lequel a vendu pour la somme de 20 sols tournois au vigneron Jean Legay, vivant quant à lui à Auxerre, un quartier déplanté de vigne et désert situé au lieu-dit de « *Brebo* » à Chitry, tenant d'une part à Simon Demay, d'autre part à Guillaume Bollé, par-dessus aux déserts et par-dessous à un pré [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 152 recto].

DEMAY Valérien :
- Le 12 mai 1567, devant Pierre Leclerc, notaire royal à Auxerre, est comparu maître Jean Borne, licencié en lois et avocat au bailliage d'Auxerre, fils de l'honorable homme Pierre Borne, marchand à Chitry, et d'une femme non dénommée, assisté de messire Etienne Monin, curé de Chitry et chanoine d'Auxerre, et de Valérien Demay, lui aussi marchand à Chitry, lequel a passé un contrat de mariage avec Marguerite de Frasnay, fille du noble homme maître Claude de Frasnay, conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre, et de Philippe Le Brioys, son épouse, ladite future mariée étant accompagnée quant à elle par Claude Pion, Lazare Vincent et Etienne Bérault [AD 89, 3 E 6-324].

EVRAT Guillaume :
- Le 13 mai 1560, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence de l'honorable homme Crespin de Marizy, résidant en ladite ville d'Auxerre, est comparu le vigneron et tonnelier auxerrois Guillaume Naulin, lequel a passé un contrat de mariage avec Guillemette Evrat, domiciliée elle aussi à Auxerre, fille des défunts Guillaume Evrat et Edmonde, de Chitry, accompagnée de son frère Valérien Evrat, demeurant à Auxerre lui aussi [AD 89, 3 E 7-329, acte n° 171].

GAUTHERON Pierre :
- Le 17 février 1560 *n.s.*, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, sont comparus Jean Thévenon l'aîné, laboureur résidant à présent à Auxerre, âgé de 80 ans, et Pierre Bouchard, laboureur au hameau de Nangis à Quenne, âgé de 70 ans, puis le 20 février suivant sont comparus devant le même notaire auxerrois Pierre Girardot, âgé de 70 ans, Guiot Gravereau, âgé de 75 ans, Simon Bourgeois, âgé de 70 ans, et Symphorien Charretier, âgé de 60 ans, tous les quatre laboureurs au hameau de Soleine à Venoy, ainsi que Guillemin Hergot, âgé de 80 ans, domicilié au hameau d'Egriselles à Venoy, lesquels ont tous certifié qu'ils ont bien connu feu Colas Moriteux et sa défunte épouse Huguette, qui ont vécu au hameau de Thorigny à Bleigny-le-Carreau puis aux hameaux de Soleine et de Gimoy à Venoy, et qui ont pris à bail pour eux, leurs enfants et leurs petits-enfants, nés et à naître, le moulin et l'étang de La Couldre appartenant au roi, situé audit finage de Venoy ; ils ont également certifié que ce couple a eu six enfants, tous décédés, à savoir Guillaume (de) Moriteux, Marion Moriteux (femme de Nicolas Macé, résidant audit hameau de Thorigny), Agnès Moriteux (femme de Jean Gautheron, résidant à La Couldre), Isabeau Moriteux (femme de Jean Thévenon), Join Moriteux (femme de Jacquot Darlot, de Bleigny-le-Carreau), et Gillon Moriteux (femme de Jean Trillé) ; ils ont certifié enfin que de tous ces enfants sont issus à la troisième génération au moins onze petits-enfants, tous vivants, à savoir Jean Moriteux, fils unique de Guillaume (de) Moriteux, Pierre Gautheron, de Chitry, et Jean Gautheron, de La Couldre (tous deux fils d'Agnès Moriteux), Jean Thévenon, domicilié à La Couldre, Denis Thévenon, Marion Thévenon (femme de Jean ou Maurice Chasnéz), Agnès Thévenon (femme de Maurice Martin ou Petitjean), et François Thévenon (tous les cinq enfants d'Isabeau Moriteux), Jean Darlot (fils de Join Moriteux), et Laurent Trillé et Sébastien Quarreau (tous deux fils de Gillon Moriteux). Ces actes de notoriété des 17 et 20 février 1560 *n.s.* ont été passé en présence de François Fauchot, procureur au bailliage d'Auxerre, de Germain Robert dit Martinot, vigneron à Auxerre, et d'Edmond Quénard, vigneron au hameau de Nangis à Quenne [AD 89, E 388, folios 130 recto à 132 recto].

GOGNÈRE Pierre :
- Le 1er décembre 1517, devant Pierre Fauchot, notaire à Auxerre, a eu lieu le partage après décès de tous les biens laissés en héritage par feu Germain Lestau, fils du vigneron auxerrois Alexandre Lestau et de feu Isabeau Lamirault (fille de feu Robin Lamirault), ceci entre son oncle maternel Claude Lamirault, vigneron à Saint-Bris-le-Vineux, et ses deux tantes maternelles Thiennette Lamirault, femme de Pierre Gognère (vigneron domicilié à Chitry), et Aquaise Lamirault, femme de Guillemin Marcault (vigneron demeurant au bourg Saint-Mamert à Auxerre) [AD 89, E 412, folio 111 verso].

GUÉNARD Jeannin :
- Le 20 avril 1504, le gendre de Jeannin Guénard possède une pièce de vigne et désert à Chitry, au lieu-dit « *le vaulx d'Auxerre* » [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 16 verso].

JÉROSME Mahier :
- Le 14 novembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence des vignerons auxerrois Jean Frigollet et Edmond Dubois, est comparue l'honnête femme Clémence, veuve de Robert de Beauvoir, bourgeois d'Auxerre, laquelle a vendu pour le prix de trente-deux livres tournois à la discrète personne messire Simon Tarin, prêtre demeurant à Chitry, une place située près de l'église de Chitry et tenant d'un long à Jean Pichot et à ses enfants, d'autre long à Mahier Jérosme et au chemin commun, par-dessus à la maison de ladite venderesse et par-dessous au rû de « *Meulreau* » [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 228 recto].

LAMIRAULT Thiennette :
- Le 1er décembre 1517, devant Pierre Fauchot, notaire à Auxerre, a eu lieu le partage après décès de tous les biens laissés en héritage par feu Germain Lestau, fils du vigneron auxerrois Alexandre Lestau et de feu Isabeau Lamirault (fille de feu Robin Lamirault), ceci entre son oncle maternel Claude Lamirault, vigneron à Saint-Bris-le-Vineux, et ses deux tantes maternelles Thiennette Lamirault, femme de Pierre Gognère (vigneron domicilié à Chitry), et Aquaise Lamirault, femme de Guillemin Marcault (vigneron demeurant au bourg Saint-Mamert à Auxerre) [AD 89, E 412, folio 111 verso].

LAURENT Jean :
- Le 17 janvier 1506 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire royal à Auxerre, en présence du sergent royal François Thomas et du vigneron Edmond Dubois, résidant tous deux en ladite ville d'Auxerre, est comparu le charretier Jean (Robin dit) Petitot, demeurant au bourg auxerrois de Saint-Pierre-en-Vallée, lequel a vendu pour le prix de deux écus d'or couronnés au vigneron Jean Laurent, domicilié à Chitry, quatre denrées de vigne en une seule pièce situées au finage dudit Chitry, au lieu-dit « *en la Galarde* », tenant de part et d'autre à Guenin Delaroche, par-dessus aux terres vacantes et par-dessous au chemin commun [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folios 134 verso & 135 recto].
- Le 24 février 1506 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Jean Laurent, demeurant à Chitry, et de Perrin de Bretaigne, domicilié en ladite ville d'Auxerre, est comparu le vigneron Nicolas Chauvot, résidant lui aussi à Chitry, lequel a vendu pour la somme de 20 sols tournois au vigneron Jean Legay, vivant quant à lui à Auxerre, un quartier déplanté de vigne et désert situé au lieu-dit de « *Brebo* » à Chitry, tenant d'une part à Simon Demay, d'autre part à Guillaume Bollé, par-dessus aux déserts et par-dessous à un pré [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 152 recto].

LIGIER Jean :
- Le 2 novembre 1504, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, le drapier auxerrois Thiénon Froment a vendu à Jean Ligier, vigneron à Chitry, un quartier de vigne situé au finage de La Brosse, tenant d'une part audit Jean Ligier, d'autre part à Jean Bénard, par-dessus aux terres vacantes et par-dessous à Perrin Roboam, ceci en présence de Guillemin Leclerc et du clerc François Thomas [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folios 39 verso & 40 recto].

MONON Guillaume :
- Le 27 novembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Guillaume Monon, demeurant à Chitry, et de Pierre Hervin, domicilié au hameau d'Egriselles, à Venoy, sont comparus les deux vignerons auxerrois Valérien Chuyn et Jean Laurent, lesquels ont vendu pour le prix de cinquante livres tournois à Antoine Coste, vigneron résidant à Chitry, une maison et place située en ladite paroisse de Chitry, tenant d'une part audit Antoine Coste et à Germain Pelletier, d'autre part au chemin commun et, au-delà, audit Antoine Coste et à Etienne Pierre, par-dessus audit Antoine Coste et par-dessous à la fontaine et à la voie commune [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 235 verso].

NAVARRE Guillemin :
- Le 22 octobre 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence du clerc auxerrois André Colin, est comparu le mercier Pierre Petit et son épouse prénommée Clémence, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, lesquels ont vendu pour le prix de vingt-sept livres et dix sols tournois à Jeanne, veuve de Jean Navarre, absente mais représentée par son fils Guillemin Navarre, trois pièces de vigne situées au lieu-dit de « *Champpit* », à Chitry, et d'une superficie totale d'un demi-arpent [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 213 recto].

NAVARRE Jean :
- Le 13 novembre 1504, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Jean Navarre, résidant à Chitry, et du clerc auxerrois François Thomas, est comparu Perrin (Barrué dit) de Sainct-Cyr, bourgeois d'Auxerre, lequel a donné à son petit-fils Germain Foucher, âgé de 3 ou 4 ans, fils de son gendre Didier Foucher et de sa fille Marion (Barrué dit) de Sainct-Cyr, un quartier de vigne situé aux Piédalloues à Auxerre, tenant d'une part à Jean de Marcilly, d'autre part au chemin commun, par-dessus à Etienne Lévesque et par-dessous à Jean Tabard, ceci en récompense des bons et agréables services que lui a rendus et que lui rendra ladite Marion, sa fille, et en remerciement de l'obligeance dudit Didier Foucher, son gendre, qui a promis de faire célébrer trois grand-messes lors du carême suivant son trépas, chantées à hautes voix par des diacres et sous-diacres, ainsi que d'autres offices religieux en sa mémoire [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 41 recto].
- Le 25 février 1505 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence du clerc François Thomas, résidant en ladite ville d'Auxerre, et de Jean Navarre, demeurant quant à lui à Chitry, sont comparus le tonnelier et vigneron auxerrois Etienne Germain, d'une part, accompagné de ses frères Jean Germain et Pierre Germain, domiciliés à Auxerre, et d'autre part Jeanne (Chancy), son épouse, assistée quant à elle de ses frères Jean Chancy, Dryet Chancy et Denis Chancy, vivant à Auxerre eux aussi, lesquelles parties ont passé un contrat de mariage après leur union matrimoniale, mettant en commun tous leurs biens propres [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 67 verso].
- Le 15 juillet 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence du sergent royal auxerrois François Thomas et de Jean Navarre, demeurant quant à lui à Chitry, sont comparus d'une part Pierre Barrué dit de Sainct-Cyr (ou de Sainct-Cyr dit Berrué), cordier à Auxerre, et d'autre part son frère Jean Barrué dit de Sainct-Cyr (ou de Sainct-Cyr dit Berrué), boucher et vigneron en la même ville, lesquels ont procédé entre eux à un échange de biens : le second a donné au premier une chambre siuuée à l'arrière d'une maison du bourg auxerrois de Saint-Pierre-en-Vallée, avec une portion de jardin, le tout tenant d'une part à Jean Gueneau, d'autre part audit Pierre Barrué dit de Sainct-Cyr (ou de Sainct-Cyr dit Berrué) et enfin par-derrière au chemin longeant la fortification de la ville ; en échange de quoi le premier a versé la somme de dix sols tournois au second, lui donnant en outre deux chambres situées dans la même maison, le tout tenant d'une part audit Jean Gueneau, d'autre part et par-derrière audit Pierre Barrué dit de Sainct-Cyr (ou de Sainct-Cyr dit Berrué), l'un des deux frères, et par-devant à la rue commune [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 181 verso].
- Le 22 octobre 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence du clerc auxerrois André Colin, est comparu le mercier Pierre Petit et son épouse prénommée Clémence, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, lesquels ont vendu pour le prix de vingt-sept livres et dix sols tournois à Jeanne, veuve de Jean Navarre, absente mais représentée par son fils Guillemin Navarre, trois pièces de vigne situées au lieu-dit de « *Champpit* », à Chitry, et d'une superficie totale d'un demi-arpent [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 213 recto].

PELLETIER Germain :
- Le 27 novembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Guillaume Monon, demeurant à Chitry, et de Pierre Hervin, domicilié au hameau d'Egriselles, à Venoy, sont comparus les deux vignerons auxerrois Valérien Chuyn et Jean Laurent, lesquels ont vendu pour le prix de cinquante livres tournois à Antoine Coste, vigneron résidant à Chitry, une maison et place située en ladite paroisse de Chitry, tenant d'une part audit Antoine Coste et à Germain Pelletier, d'autre part au chemin commun et, au-delà, audit Antoine Coste et à Etienne Pierre, par-dessus audit Antoine Coste et par-dessous à la fontaine et à la voie commune [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 235 verso].

PICHOT Jean :
- Le 14 novembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence des vignerons auxerrois Jean Frigollet et Edmond Dubois, est comparue l'honnête femme Clémence, veuve de Robert de Beauvoir, bourgeois d'Auxerre, laquelle a vendu pour le prix de trente-deux livres tournois à la discrète personne messire Simon Tarin, prêtre demeurant à Chitry, une place située près de l'église de Chitry et tenant d'un long à Jean Pichot et à ses enfants, d'autre long à Mahier Jérosme et au chemin commun, par-dessus à la maison de ladite venderesse et par-dessous au rû de « *Meulreau* » [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 228 recto].

PIERRE Etienne :
- Le 27 novembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Guillaume Monon, demeurant à Chitry, et de Pierre Hervin, domicilié au hameau d'Egriselles, à Venoy, sont comparus les deux vignerons auxerrois Valérien Chuyn et Jean Laurent, lesquels ont vendu pour le prix de cinquante livres tournois à Antoine Coste, vigneron résidant à Chitry, une maison et place située en ladite paroisse de Chitry, tenant d'une part audit Antoine Coste et à Germain Pelletier, d'autre part au chemin commun et, au-delà, audit Antoine Coste et à Etienne Pierre, par-dessus audit Antoine Coste et par-dessous à la fontaine et à la voie commune [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 235 verso].

PINON Jean :
- Le 20 avril 1504, les hoirs de Jean Pinon possèdent une pièce de vigne et désert à Chitry, au lieu-dit « *le vaulx d'Auxerre* » [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 16 verso].

POUGIN Guillaume :
- Le 21 décembre 1562, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, sont comparus d'une part Pierre Baret dit Morasche l'aîné, vigneron résidant à Auxerre au bourg Saint-Amatre, père et héritier de feu Pierre Baret dit Morasche le jeune, et d'autre part Jean Piat et son épouse (domiciliés à Auxerre), Valérien Courtault et sa femme, Etienne Prestat et Guillaume Pogin (résidant tous les quatre à Chitry), tous héritiers de leur défunte sœur Léonarde Pougin (ou Pogin), femme dudit défunt Pierre Baret dit Morasche le jeune, lesquels ont partagé entre eux les biens desdits défunts Pierre Baret dit Morasche le jeune et de Léonarde Pougin (ou Pogin), ceci en présence de maître Hugues Ménebroc (procureur au bailliage d'Auxerre) [AD 89, E 389, folio 13 recto].

PRESTAT Etienne :
- Le 21 décembre 1562, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, sont comparus d'une part Pierre Baret dit Morasche l'aîné, vigneron résidant à Auxerre au bourg Saint-Amatre, père et héritier de feu Pierre Baret dit Morasche le jeune, et d'autre part Jean Piat et son épouse (domiciliés à Auxerre), Valérien Courtault et sa femme, Etienne Prestat et Guillaume Pogin (résidant tous les quatre à Chitry), tous héritiers de leur défunte sœur Léonarde Pougin (ou Pogin), femme dudit défunt Pierre Baret dit Morasche le jeune, lesquels ont partagé entre eux les biens desdits défunts Pierre Baret dit Morasche le jeune et de Léonarde Pougin (ou Pogin), ceci en présence de maître Hugues Ménebroc (procureur au bailliage d'Auxerre) [AD 89, E 389, folio 13 recto].

SERVIGNIEN Jean :
- Le 15 juin 1569, devant Pierre Ragot, notaire à Auxerre, en présence de Guillaume Jacopin (ou Jaccoupyn), marchand en ladite ville d'Auxerre, et de maître Jean Servignien, domicilié à Chitry, est comparu le vigneron auxerrois Pierre Blondeau, tuteur et curateur de Michel Piot, fils mineur d'Honoré Piot et de feu Marie Carpe et seul héritier de son aïeule Catherine Quatremains, veuve de Jean Carpe, lequel comparant a confié la garde dudit Michel Piot à son oncle paternel Claude Piot (qui a signé ainsi), à charge pour ce dernier de loger, nourrir, coucher et habiller son neveu pendant les six prochaines années et de l'envoyer à l'école pour lui apprendre à lire et écrire, ceci moyennant une somme de 25 livres tournois que ledit Pierre Blondeau a promis de verser audit Claude Piot en deux termes égaux [AD 89, 3 E 7-323, acte n° 17].

TARIN Simon :
- Le 14 novembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence des vignerons auxerrois Jean Frigollet et Edmond Dubois, est comparue l'honnête femme Clémence, veuve de Robert de Beauvoir, bourgeois d'Auxerre, laquelle a vendu pour le prix de trente-deux livres tournois à la discrète personne messire Simon Tarin, prêtre demeurant à Chitry, une place située près de l'église de Chitry et tenant d'un long à Jean Pichot et à ses enfants, d'autre long à Mahier Jérosme et au chemin commun, par-dessus à la maison de ladite venderesse et par-dessous au rû de « *Meulreau* » [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 228 recto].

VATHIER Guillaume :
- Le 20 avril 1504, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, Jean Bigon, vigneron au hameau de La Brosse, à Venoy, a vendu à Guillaume Vathier, couturier à Chitry, une pièce de vigne et de désert d'une superficie de trois denrées et demie, située à Chitry au lieu-dit « *le vaulx d'Auxerre* », ceci moyennant le prix de treize livres tournois [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 16 verso].